Micro-entreprise non radiée au rcs

Par CMC

Bonjour,

En 2019, j'ai fermé ma micro-entreprise. Suite à cela, j'ai reçu un avis de radiation de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Tout indique que ma micro-entreprise était bien radiée auprès des différents organismes.

La semaine dernière, j'ai entamé les démarches pour une nouvelle création de micro-entreprise. Le dossier a été transmis à l'URSAFF pour validation et je suis actuellement dans l'attente de leur réponse.

Toutefois, je me rends compte que sur le site infogreffe, mon ancienne micro-entreprise est affichée, sans mention de radiation.

Je me pose donc beaucoup de questions à ce sujet et ne sait pas vers qui me tourner pour clarifier cette situation. Pourriez-vous m'éclairer à ce sujet afin de savoir ce que je peux faire dans un tel cas de figure ?

En vous remerciant par avance de votre réponse, je me tiens à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire

---
Par ESP

Bonsoir
j'ai reçu un avis de radiation de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Tout indique que ma micro-entreprise était bien radiée auprès des différents organismes.

Vous avez donc tout en main pour régler le problème avec l'URSSAF.

Par CMC

Je vous remercie pour votre réponse ainsi que de votre réactivité.

Bien cordialement